Football : le Conseil d’État maintient finalement l’interdiction du port du hijab lors des compétitions (MàJ)

29/06/2023 à 14h34



29/06/2023

Football : le Conseil d’État maintient l’interdiction du port du hijab lors des compétitions

[…]

Le Parisien

> *Le Conseil d'Etat estime que l’interdiction édictée par la FFF est adaptée et proportionnée.*
>
> *Une décision attendue, rassurante et en phase avec les attentes du pays.https://t.co/j9cn7ebFkt pic.twitter.com/yEFBCcCPE2*
>
> *— Florence Bergeaud-Blackler (@FBBlackler) June 29, 2023*

Le Conseil d'Etat estime que les joueuses sont bien des usagères d'un service public et donc pas soumises au devoir de neutralité, mais que la Fédération française de football peut édicter les règles qu'elle juge nécessaires au bon déroulement des matchs 2/2

— Agence France-Presse (@afpfr) June 29, 2023

28/06/2023

Rarissime : Le @Conseil_Etat dénonce « avec la plus grande fermeté » les attaques dirigées contre lui & un rapporteur public concernant l'affaire relative au port de signes religieux par des footballeuses (#Hijabeuses).

Et annonce que la décision sera rendue publique demain. pic.twitter.com/DR81Yzqobi

— Nicolas Hervieu (@N_Hervieu) June 28, 2023

27/06/2023

Le port du hijab sur les terrains de football, "une défaite symbolique et politique"

L'édito de Matthieu @croissandeau pic.twitter.com/YPjTPOfGGv

— BFMTV (@BFMTV) June 27, 2023


07:57
CONSEIL D'ÉTAT
DIARRA
10
DOUCOURÉ
5

26/06/2023

Plusieurs jeunes femmes, membres du collectif des #Hijabeuses, sont présentes au conseil d'Etat. Voilées, certaines ont enfilé leur maillot de foot. @CNEWS

— Noémie Schulz (@noemieschulz) June 26, 2023

Mais en gros, il fait la différence entre des joueurs sélectionnés en équipe de France et ceux qui jouent dans les autres clubs. Les premiers sont investis d'une mission de service public et doivent suivre les directives de la fédération.

— Noémie Schulz (@noemieschulz) June 26, 2023

« Sur le terrain du bon fonctionnement des services publics, les arguments de la FFF peines à nous convaincre » poursuit le rapporteur #Hijabeuses

— Noémie Schulz (@noemieschulz) June 26, 2023

« L'exigence de neutralité est peu en phase avec la réalité sociologique du sport et en particulier du football. À l'instar de l'AJ d'Auxerre dont le drapeau est orné d'une croix de Malte »

— Noémie Schulz (@noemieschulz) June 26, 2023

« Au niveau individuel de nombreux joueurs ont des tatouages explicites ou expriment leur religion à travers un geste ou

une prière en entrant sur le terrain » #Hijabeuses

— Noémie Schulz (@noemieschulz) June 26, 2023

Quel est le rôle du rapporteur public au Conseil d'Etat ?

Lors de l'audience publique, un membre du conseil d'État appelé « rapporteur public » intervient pour éclairer la formation de jugement.

Il prononce à cette fin des conclusions dans lesquelles il expose publiquement, et en toute indépendance, son opinion sur les questions soulevées par la requête et sur la solution qu'elle appelle.
[…]
Une fois l'audience publique terminée, la décision est mise en délibéré. Le rapporteur public peut assister au délibéré, sauf si une des parties s'y oppose. Cependant, il ne fait pas partie de la formation de jugement et ne participe donc pas à la prise de décision.

Il appartient aux seuls juges qui statuent sur l'affaire de décider s'ils suivent la proposition du rapporteur public ou s'ils adoptent un jugement en tout ou partie différent de cette proposition.

Conseil d'Etat

25/06/2023

Conseil d’État : l’audience sur la requête de footballeuses pour le port du hijab en compétition aura lieu lundi

C’est une audience décisive, à la portée sportive, sociétale et politique – à treize mois des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris – qui est programmée au Conseil d’État ce lundi, à 14 heures. Au coeur du contentieux : une requête déposée en novembre 2021 par le collectif des Hijabeuses, ces jeunes musulmanes qui réclament le droit de jouer voilées en compétition. Abritées par l’association Alliance citoyenne (qui milite aussi, à Grenoble, pour le port du burkini dans les piscines municipales), les Hijabeuses demandent l’abrogation ou la modification de l’article 1er des statuts de la FFF, qui interdit notamment « tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance religieuse ».

Dans ce dossier très sensible, qui dépasse largement le cadre du football, la FFF, au statut de « défendeur », est également soutenue par Frédéric Thiriez, ancien président de la LFP et avocat au Conseil d’État, qui intervient au nom de la Ligue du droit international des femmes (LDIF). La LDIF considère que le « *voile islamique signifie un apartheid sexuel* », selon sa présidente, la socialiste Annie Sugier.

Sur le plan juridique, la « 3F » a appuyé son argumentaire sur un « *principe de neutralité* » tiré du pouvoir normatif des institutions sportives ; une « *obligation de neutralité hors des attributions de la FFF* », estime, de son côté, l’avocate des Hijabeuses, Me Marion Ogier. Au-delà, l’instance reste à contre-courant de la FIFA, qui a officiellement autorisé le port d’un « couvre-chef » – et donc du voile – dans ses compétitions depuis le 1er mars 2014.

« *Ce qui motive notre action, c'est l'injustice, nous expliquait en février 2022 Founé Diawara (23 ans)*, la jeune coprésidente des Hijabeuses. ***Ce n'est pas qu'une question de droit des femmes musulmanes, mais de droit des femmes tout court***. »

Lors de cette audience, le Conseil d'État doit également examiner un autre recours, déposé en décembre 2021 par la Ligue des droits de l'Homme (LDH). L'association demande également l'abrogation de ce fameux article 1er des statuts de la FFF, qui interdit en outre, lors de ses compétitions, « *tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndica*l » et « *tout acte de prosélytisme ou manoeuvre de propagande* ».

L'Equipe

En lien :

> *"Victoire des Hijabeuses" : La loi "sport" adoptée sans l'amendement sur l'interdiction du voile en compétition sportive (MàJ : 69 % des français sont pourtant favorables à son interdiction)*

> *Le soutien de la ministre Elisabeth Moreno aux Hijabeuses provoque des remous au sein de la majorité (MàJ)*